

Présentation de la FCEI

(Réponse à la contre-preuve du Groupe de Travail)

Par

Antoine Gosselin, économiste

R-3693-2009 Phase II

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3693-2009
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 9 FÉVRIER 2012
Pièces n°: C-2-17 FCEI

Le 9 février 2012

Le mécanisme proposé incite au développement non-rentable

Selon la FCEI, il est souhaitable que le mécanisme:

- récompense raisonnablement le développement rentable
- décourage le développement non-rentable

Or, si les indicateurs de distribution procurent une bonification positive, le mécanisme proposé :

- récompense le développement non-rentable (mauvais choix d'investissement → mauvais incitatif)
- récompense de façon trop généreuse le développement résidentiel rentable à la marge (mauvais partage de la valeur)

Le mécanisme proposé incite au développement non-rentable

Objection 1:

« La FCEI ne prend pas en compte le nombre moyen de nouveaux clients nécessaire pour atteindre la bonification ainsi que l'effet de ces ajouts sur les coûts globaux. La FCEI ne tient pas compte, non plus, des facteurs de productivité passés. » (Gaz Métro-6, document 1, p. 3)

Réponse de la FCEI

- Les problèmes soulevés par la FCEI surviennent dès qu'il y a bonification positive en distribution (total des cinq indicateurs)
- L'objectif du mécanisme est de procurer une bonification positive

Le mécanisme proposé incite au développement non-rentable

Objection 2:

« (La FCEI) omet aussi de considérer l'impact de la limitation de la bonification annuelle basé sur l'évolution des tarifs. » (Gaz Métro-6, document 1, p. 3)

Réponse de la FCEI

Cette limitation procure un pouvoir incitatif beaucoup trop faible pour avoir un effet réel.

- En cours d'année:
 - le développement n'affecte pas le « tarif » moyen de l'année en cours

Le mécanisme proposé incite au développement non-rentable

Réponse de la FCEI à l'objection 2(suite)

➤ À moyen terme :

- Impact négligeable relativement aux autres facteurs de variation:
 - Moins de 0,5 M\$ par mille branchements résidentiels, soit moins de 0,1% du revenu requis de distribution
 - Plusieurs millions pour: le fonds de pension, l'amortissement du compte de stabilisation pour la température, l'amortissement du compte de stabilisation du gaz perdu, le taux de rendement, le manque à gagner/trop-perçu
- Incertitude sur l'inflation
- Sans effet si Gaz Métro anticipe une bonification de moins de 6 M\$ ou une baisse marquée des tarifs

Le mécanisme proposé incite au développement non-rentable

Objection 3:

« (L'analyse de la FCEI) va à l'encontre de l'opinion de l'expert à la suite de ses analyses sur la meilleure méthode pour évaluer la croissance des coûts d'opération (OPEX) notamment. » (Gaz Métro-6, document 1, p. 3)

Réponse de la FCEI

- L'expert ne se prononce pas sur le pouvoir incitatif global du mécanisme proposé relativement au développement de réseau
- L'expert indique que le facteur X n'a pas d'impact sur le pouvoir incitatif du mécanisme

Le mécanisme proposé incite au développement non-rentable

Objection 4:

« Le mécanisme prévoit un suivi de la rentabilité du développement. »
(Gaz Métro-6, document 1, p. 3)

Réponse de la FCEI

- Suivi après 1 an informe peu sur le volumes réels
- Suivi après 3 ans ne serait disponible qu'après le dépôt du dossier tarifaire de l'an quatre du mécanisme
- Le suivi n'est pas, en soit, un incitatif
- Même avec le suivi, certains éléments de coût demeurent hypothétiques

Le mécanisme proposé incite au développement non-rentable

Objection 5:

« les coûts utilisés dans le cadre du plan de développement ne concernant que les coûts marginaux de court terme » (Gaz Métro-5, document 8, p. 43).

Réponse de la FCEI

- Même conclusion avec des coûts marginaux OPEX et CAPEX deux fois plus élevés
- Même conclusion lorsque seuls les OPEX sont considérés.

Facteur X OPEX

La FCEI évalue que les économies d'échelle sur les dépenses d'exploitation découlant du développement représentent une productivité d'environ 1,9%.

- Économies d'échelles de 700\$ par clients
- Ajout de 3800 clients (taux de croissance de 2%)
- Économies d'échelles de 2,7 M\$
- $2,7 \text{ M\$} / 144 \text{ M\$} = 1,9\%$ de productivité

Facteur X OPEX

Objection 1:

Le Groupe de Travail estime que la FCEI sous-estime le coût marginal du développement puisqu'il ne prend pas en compte les coûts marginaux de long terme. (Gaz Métro-6, document 1, p. 6)

Réponse de la FCEI

- Le Groupe de Travail ne connaît pas l'ampleur des coûts marginaux non inclus dans l'analyse de rentabilité
- Si on double le coût marginal OPEX, la productivité de 1,9% passe à 1,7%

Facteur X OPEX versus indicateurs de rentabilité du développement

Inadéquation marquée entre le coût marginal utilisé dans l'analyse de rentabilité et le coût marginal implicite sous-jacent au facteur X suggéré par le Groupe de Travail pour l'indicateur OPEX.

Économies d'échelle	Facteur X	Rentabilité du développement
Faibles	Bas (favorable)	Bas (défavorable)
Élevées	Élevé (défavorable)	Élevé (favorable)

Piste de solution alternative

La FCEI estime que le mécanisme actuel pourrait répondre aux préoccupations exprimées par la Régie dans sa décision D-2010-116 moyennant quelques adaptations relativement simples.

- Élimination de deux facteurs exogènes
- Prise en compte de la décroissance des volumes dans le facteur X
- Élimination de la remise des gains de productivité
- Traitement isolé des gains de productivité en distribution
- Neutralisation des variations de volumes industriels dans le revenu plafond et bonification distincte
- Étalement du versement de la bonification dans le temps

Piste de solution alternative

Objection 1:

« La FCEI semble donc ignorer les difficultés rencontrées historiquement dans le cadre des tentatives de modifications des facteurs X (...) lesquelles difficultés découlaient précisément de l'effet de la variation des volumes. » (Gaz Métro-6, document 1, p. 2)

Réponse de la FCEI

- La prise en compte de la décroissance des volumes dans le facteur X ne devrait pas être rejetée du revers de la main
- En 2006, la Régie craignait que la décroissance des volumes soit liée à l'évolution des prix du gaz (D-2006-148, p.8)
- Les données récentes permettent de croire que la décroissance des volumes a peu à voir avec la situation concurrentielle et suggère qu'il s'agit d'un phénomène davantage structurel que conjoncturel

Piste de solution alternative

Objection 2:

« l'ajustement discuté par la FCEI, visant à maintenir une réglementation incitative basée sur le volume, entre en conflit avec l'opinion de l'expert retenu par le Groupe de travail, le Dr Mark Newton Lowry. » (Gaz Métro-6, document 1, p. 2)

« The volatility makes the output differential unusually sensitive to the choice of sample period. [...] The difficulty of choosing an appropriate sample period for the calculation of an output differential is a disadvantage of Gaz Metro's current approach to revenue cap design. » (Gaz Métro-6, document 1, p. 2)

Piste de solution alternative

Objection 2 (suite):

Réponse de la FCEI

➤ Le Dr. Lowry mentionne aussi:

« Total throughput is also sensitive to volatility in weather and the demand for gas by large business establishments such as the TCE power plant. » (Gaz Métro-2, document 1, p. 18)

➤ Or, la FCEI propose de traiter séparément les volumes industriels

➤ L' «output differential » pourrait donc être calculé en supposant des volumes industriels fixes

Piste de solution alternative

Objection 3:

La proposition de la FCEI inciterait Gaz Métro à ne pas réaliser de projets de développement peu rentables à court terme, malgré qu'ils puissent être rentables sur la durée de vie complète du projet. (Gaz Métro-6, document 1, p. 2)

Réponse de la FCEI

- Gaz Métro a connu une forte croissance de son développement résidentiel au cours des dix dernières années, et ce, malgré le mécanisme en place

Piste de solution alternative

Avantages:

- Meilleure équité intergénérationnelle
- Stabilité réglementaire
- Simplification relativement à la version actuelle
- Incitatifs facilement identifiables
- Incitatifs désirables

Simplicité de calcul versus simplicité des incitatifs

- Les incitatifs du mécanisme actuel sont facilement identifiables
- Les incitatifs du mécanisme proposé sont incertains et variables selon les circonstances
 - Incitatif à laisser croître le coûts pour éviter d'enclencher une révision pour sur-bonification ou pour enclencher une révision pour sous-bonification
 - Incitatif à faire diminuer les tarifs (surestimer les volumes) pour atteindre un plafond de bonification supérieur
 - Comment les anticipations sur l'inflation et les coûts affectent-elles les incitatifs?